L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 13 SEPTEMBRE 1894.

OFFICIEL.

Assemblée Générale

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session Régulière de 1894

No 177] LOI

Amendant et décrétant à nouveau la section 3me de la loi No 111 de la session de 1890 approuvée le 10 juillet 1890, intitulée: loi pourvoyant au confort des passagers sur les chemins de fer, exigeant que toutes les compagnies transportant des passagers sur leurs convois dans l'Etat, pourvoyant des accomodations égaux mais séparées pour les races blanche et de couleur, dans des voitures ou des compartiments, de façon à leur pourvoir des accommodations distincts, définissant les devoirs des officiers de ces chemins de fer, leur donnant l'ordre d'assigner les passagers à leurs wagons ou à leurs compartiments, mis à part pour l'usage de la race à laquelle appartiennent les passagers; les autorisant à refuser de transporter sur leurs convois tels passagers qui refuseraient d'occuper les wagons qui leur seront assignés; exonérant ces compagnies de chemins de fer de tout blâme ou de tous dommages qui pourraient survenir ou résulter des pénalités pour toutes les violations de cette loi; pourvoyant à la mise en vigueur de cette loi quatre-vingt-dix jours après sa promulgation et abrogeant toutes lois ou parties de loi contraires aux dispositions de cette loi.

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section 3ème de la loi numéro cent-onze, (111) des lois de 1890, est amendée et décrétée à nouveau de façon à se lire ainsi: Que tous les officiers et directeurs des compagnies de chemins de fer qui refuseront ou négligeront de se conformer aux dispositions et aux exigences de cette loi, seront considérés coupables d'un délit, et, l'accusation trouvée fondée, seront condamnés devant toute cour de compétente juridiction, à une amende pas moindre de cent dollars, ni n'excédant pas cinq cents dollars; et tout conducteur ou autre employé de ces convois à passagers ayant charge de ces convois, et qui refuseront ou négligeront de mettre à exécution les dispositions de cette loi, sera, s'il en est trouvé coupable, condamné à une amende pas moindre de vingt-cinq dollars, ni n'excédant pas cinquante dollars pour chaque offense. Toutes les corporations de chemins de fer transportant des passagers dans l'Etat, autre que des chemins de fer urbains, garderont cette loi postée dans un endroit apparent dans chaque wagon à passagers et dans le bureau des billets, pourvu que rien dans cette loi ne soit interprété comme s'appliquant aux gardiennes d'enfants de l'autre race, ou aux prisonniers sous la charge des shérifs, de leurs députés ou d'autres officiers.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président Pro. Tem. du Sénat.
Approuvée, le 12 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 178] LOI

Amendant et décrétant à nouveau la section 89 de la loi No 85 des lois de 1888, intitulée: Loi pourvoyant à un revenu annuel pour l'Etat de la Louisiane, en imposant des taxes annuelles sur toutes les propriétés non exemptées de la taxe, et indiquant la méthode d'asseoir et de collecter ces taxes et d'en forcer le paiement.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section 89 de la loi No 85 des lois de 1888, est amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant: que lesdites taxes annuelles sont imposées pour l'année 1894, et pour chaque année suivante pour les objets indiqués ci-dessous:

1. Que deux et trois quarts de mills au dollar soient levés dans le but de payer l'intérêt sur les bons constitutionnels de l'Etat de la Louisiane, et les nouveaux "consols" de l'Etat autorisés par la loi No 65 des lois de 1892, et que le surplus soit affecté au fonds général si c'est nécessaire, pour garder le Fonds Général sur la base du comptant.

2. Qu'une taxe de un mill pour les levées, soit imposé dans le but de faire construire, réparer et entretenir les levées, et sera placée au crédit du Fonds Général des Ingénieurs.

3. Que un et un quart de mill de taxe soit imposée pour l'éducation publique pour l'objet suivant:

1. Pour payer l'intérêt sur le fonds des écoles gratuites, en vertu de la première clause de l'Article 233 de la Constitution.
2. Pour payer l'intérêt sur le Fonds du séminaire, en vertu de la deuxième clause dudit article de la Constitution.
3. Pour payer l'intérêt sur le fonds du Collège Agricole et Mécanique en vertu de la troisième clause dudit article de la Constitution. Le reste de fonds de ladite Education publique sera affecté à l'établissement, au maintien et à l'entretien des Ecoles dans tout l'Etat, en vertu des articles de 224 à 233 inclusivement de la Constitution.

4. Une taxe de un mill fonds général sera imposée pour les objets suivants:

1. Pour le maintien du gouvernement de l'Etat et de ses institutions.
2. Pour supprimer les insurrections, repousser l'invasion, ou défendre l'Etat en temps de guerre, le cas échéant.
3. Pour fournir aux citoyens de l'Etat qui ont perdu un membre ou des membres artificiels solides au service militaire des Etats Confédérés.

Les divers fonds auxquels il est ici pourvu seront des fonds permanents, et l'Auditeur et le Trésorier d'Etat sans mesure législative transféreront toutes balances demeurant dans le Trésor, au crédit des fonds séparés après avoir pourvu au paiement de tous les mandats tirés contre lesdits fonds, pour toute année au crédit des mêmes fonds pour chaque année suivante; pourvu que cela ne s'adresse pas au surplus provenant du Fonds de l'intérêt, s'il devient nécessaire de transférer ce surplus au Fonds Général comme il est ici prévu.

Sec. 2.—Que toutes les lois en conflit avec cette loi soient abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro-tem du Sénat.
Approuvée le 12 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 179 RESOLUTION CONCURRENTE

Attendu que John Lake, le Sherif et Percepteur de taxes de la paroisse Caddo pendant la durée des fonctions auxquelles il a été élu entre les années 1880 à 1893 a perçu certaines taxes et licences dues à l'Etat de la Louisiane; et,

Attendu que ledit John Lake a été infidèle et a omis d'opérer un règlement intégral pour lesdites taxes et licences perçues par lui pour l'Etat; et,

Attendu que par cette infidélité, ledit Lake et ses cautions sont endettés à l'Etat de la Louisiane pour une somme considérable, s'élevant à à peu près plusieurs milliers de dollars; et,

Attendu que la dette ainsi encourue par ledit Lake et ses cautions, n'a pas encore été acquittée en plein mais est toujours due et non liquidée,

Donc il est résolu que c'est le désir de cette Assemblée Générale que l'Auditeur de l'Etat de la Louisiane soit autorisé à régler avec ledit John Lake, shérif et Percepteur de taxes et avec ses cautions, pour retirer d'eux tout mandat valide de l'Auditeur de l'Etat en paiement de ladite dette due.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président Pro-tem du Sénat.
Approuvée le 12 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 180] LOI

Relative aux contrats pour la construction et relative à la sécurité des ouvriers et des fournisseurs de matériaux.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que toute personne faisant un contrat de mille dollars et plus avec un "contracteur" ou un entrepreneur pour réparer, reconstruire, bâtir ou construire une bâtisse, exigera du constructeur, contracteur ou entrepreneur une garantie bonne et solvable pour le plein montant du contrat pour le paiement de tous les ouvriers, travailleurs et tous ceux qui fourniront des matériaux et des articles servant à la construction, et chaque ouvrier, travailleur et fournisseur de matériaux aura son droit individuel d'actionner ladite caution; et, s'il arrivait au propriétaire d'omettre d'exiger du "contracteur" une garantie bonne et solvable, et d'enregistrer le contrat avec le bon et la sécurité au bureau des hypothèques, décrivant et donnant le nom de la sécurité, un mois après le contrat signé et avant que les travaux soient entamés, ce propriétaire sera personnellement responsable de toutes les balances dues aux ouvriers, travailleurs et fournisseurs des matériaux servant à la construction, et ils auront un privilège sur la terre et la bâtisse, s'ils enregistrent leurs propres comptes assermentés, que le contrat primitif soit enregistré ou non, pourvu que le bon et la sécurité ici prévus ne continuent en vigueur et n'ait leur effet que quatre-vingt-dix jours après l'achèvement de la bâtisse ou des réparations pour lesquelles il a été passé contrat. Il est de plus prévu que le propriétaire, constructeur, contracteur ou entrepreneur n'aura pas le droit de mettre en doute l'exactitude d'aucuns comptes enregistrés contre ladite bâtisse; et il est encore prévu que toutes les hypothèques et tous les privilèges inscrits contre lesdites terre et bâtisse auront droit de priorité sur tous les autres liens.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., que cette loi ne s'appliquera qu'aux villes de plus de cinquante mille habitants, et que toutes lois ou parties de lois en conflit avec cette loi sont en même temps abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
R. H. LOTT,
Président Pro Tempore du Sénat.
Approuvée le 12 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

THEATRES.

St-Charles.—Ce théâtre joue de bonheur cette semaine. Non seulement il a un excellent premier rôle, mais la température a singulièrement baissé depuis deux jours et la chaleur devient très tolérable. Aussi la foule s'empresse-t-elle d'aller applaudir Joe Ott dont le succès grandit tous les soirs. Son jeu simple et naturel est de plus en plus apprécié du public.

Académie de Musique.—Quant à la Compagnie de Minstrels Barlow Dolson et Powers, elle réussit par ses scènes comiques, ses chants, ses danses, ses tours de force et d'adresse, ses deux ou trois instrumentistes qui formeraient à eux seuls tout un orchestre.

A voir surtout la scène comique de manège qui amuse beaucoup le parterre et termine fort agréablement la soirée.

L'ALLEMAGNE, LA FRANCE ET....

Sous ce titre, le *Journal des Débats* dans un récent numéro a publié les lignes suivantes:

Il était inévitable que le récent article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, traitant des rapports franco-allemands et dont on n'a pas oublié le ton conciliant, trouvât un écho dans la presse italienne, de même aussi que certains incidents qui, ces derniers temps, semblaient indiquer de la part de l'Allemagne le désir d'apporter plus d'aménité dans ses rapports avec la France. On ne lira donc pas sans intérêt l'article que la *Tribuna* consacre sous ce titre: "L'Allemagne, la France, et......", aux incidents en question et à l'article du journal officieux allemand. On y verra poindre cette idée, étrangement chimérique, qui hante l'esprit de certains Italiens, à laquelle, récemment encore, un diplomate américain ne craignait pas de sacrifier, dans un article du *Nineteenth Century*, et d'après laquelle un rapprochement entre la France et l'Allemagne constituerait un danger pour l'Italie, comme si la France voyait avant tout, dans la triple alliance, un obstacle à l'accomplissement de ses mauvais desseins contre sa voisine d'au delà des Alpes.

La *Tribuna*, rappelant la grâce accordée par Guillaume II aux officiers français, prisonniers à Glatz, la visite de l'empereur à l'impératrice Eugénie, enfin le dernier article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, s'exprime ainsi:

Il est impossible de ne pas remarquer la nouvelle tournure que sont en train de prendre les rapports franco-allemands.

De part et d'autre, en effet, on rivalise de courtoisie et de regards favorables, ce qui ne s'était jamais vu depuis 1870, et même jamais auparavant.

S'agit-il seulement d'une question de forme? Quand cela serait, on sait qu'en politique, et surtout dans la politique internationale, la forme a une grande importance.

Quel est le point de départ de tout cela? Evidemment, de la part de la France, c'est le désir de ne pas avoir l'Allemagne contre elle dans les questions coloniales, et l'on sait que, jamais plus que maintenant, les ambitions coloniales de la France n'ont été aussi vastes.

L'Allemagne, à dire vrai, les a secondées de tout son pouvoir. Et, si avant la triple alliance, la France a suivi la suggestion de Bismarck, lequel l'engageait à occuper la Tunisie, aujourd'hui, la convention franco-allemande, en ce qui concerne l'Afrique, a eu aussi son importance et sa signification.

Peut-être l'Allemagne continue-elle encore à croire que les concessions coloniales faites à la France éloignent toujours plus le péril de complications européennes.

Nous n'irons pas jusqu'à croire que l'Allemagne ait peur maintenant de la guerre, par suite de la reconstitution des forces militaires de la France, ce qu'un journal allemand autorisé a contesté récemment, prévoyant une telle interprétation, et comme convaincu qu'elle pourrait être suggérée par les faits. Mais on ne s'écartera pas beaucoup de la vérité en admettant que l'Allemagne, bien que ne craignant pas la France, ne recherche pas du tout l'éventualité d'une guerre, et que, dans le désir de l'éviter, elle est disposée à beaucoup de transactions.

Quoi qu'il en soit, il est certain que tout cela ne doit pas laisser l'Italie indifférente, alors que tout le reste de l'Europe y consacre la plus grande attention.

Nous ne nous laisserons pas, aujourd'hui, entraîner à des déductions trop hasardées. Nous nous bornerons à faire remarquer que, de toute manière, l'Italie fera bien de considérer avec plus d'attention les conditions de son armée, lesquelles, après l'administration Pelloux, ne peuvent pas être considérées comme bonnes, et n'ont certainement pas été améliorées par l'honorable M. Mocenni.

Il est bon d'avoir confiance...... avec ceux qui en usent de même. (*Fidarsi è bene...... con quel che segue*).

LES MERVEILLES DU TÉLÉPHONE

Tandis que le téléphone devient ainsi chaque jour d'un emploi sans cesse plus utile et plus varié, le phonographe, d'autre part, ne chôme pas, et contribue tant qu'il peut à notre agrément et à notre instruction. Si l'on en doit croire la *Revue anecdotique des Deux Mondes*, les Américains s'en servent pour transporter à travers les Etats de l'Union.... *le bruit* de la chute du Niagara. Moyennant la modique somme de vingt-cinq centimes, on a le plaisir d'entendre l'effroyable tapage de l'immense cataracte à domicile, sans déplacement et sans fatigue; avec un peu d'imagination en plus, on peut se figurer qu'on la voit. D'ici quelque temps, même, on n'aura plus besoin d'imagination, et, grâce à l'appareil récemment inventé par Edison, le kinétographe, on *verra* réellement le fleuve tomber devant soi, comme si l'on avait fait le voyage. C'est là un rare et précieux progrès. Jadis, il ne fallait pas moins que le génie d'un Chateaubriand pour évoquer à nos yeux les grands spectacles de la nature; désormais, avec une première mise de fonds insignifiante, le moindre industriel arrivera à des résultats identiques, sinon meilleurs. Grâce à la science, l'âge d'or approche.

Nous avions déjà le théâtrophone. Les Anglais viennent d'imaginer une nouvelle application du téléphone. A Birmingham, on a créé un service spécial pour les églises, et l'on peut écouter de chez soi les offices et les prédications. Il est à souhaiter que, plus attentives que celles de Paris, les téléphonistes de Birmingham ne commettent point d'erreurs en établissant les communications et n'exposent pas les fidèles à entendre le prédicateur d'une communion rivale.

La meilleure de toutes les poudres-levain.—Dernier rapport du gouv. des E.-U.

Royal Baking Powder

Absolument Pur.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 13 Sept. 1894.—Indications pour la Louisiane: Temps: averses, vents variables, passant à l'est.

Température du 12 septembre 1894. Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 142 rue du Canal. Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	76	22
Midi	90	29
3 P. M.	84	26
6 P. M.	82	25

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

Mariages—Frank Richlmann à Mlle Alphonsine Chaplain; Vincenzo Crado à Mlle Maria Sampera; Peter Plaswirth à Mlle Hartkorn; Herman Zaifen à Mlle Mary Mroke; Léopold Magner à Mlle Naneen Crisman; Paul Seuby à Mlle May Finnerty; Joseph Cagnolatti à Mlle Rosa Meilleur; Jonathan Stanton à Vve B. Fick; Thomas Murray à Mlle Sallie Young.

Naissances.—Mmes John Meilhes, un garçon; John Alsen, une fille; Thomas Tomeny, une fille; Pierre Beler, une fille; William Fassmann, une fille; Anthony Masich, un garçon; Richard Ory, une fille; Jacques Barbe, un garçon; James Lahey, une fille.

Décès—Lewis Axson, 48 ans, 21 Sud Rempart; Laura Jensen, 8 mois, encoignure Commercial et Washington; William Aicklen, 4 ans, encoignure Troisième et Willow; Jean Simillon, 73 ans, 375 St-Philippe; Joséphine Olivier, 45 ans, 212 Bienville; Delia Marks, 3 ans, encoignure St-Philippe et du Bayou St-Jean; Veuve Joseph Turregano, 75 ans, 168 Nord Broad; Mme May Fischinger, 41 ans, 266 Melpomène; William J. Creevy, 13 ans, 359 Constance; Veuve Mary Lambert, 90 ans, 1265 Magasine; Louis Duclos, 62 ans, 178 Dauphine; Alexandre Nedon, 53 ans, 58 Bourbon; George Lomeros, 46 ans, 755 Nord Remparts.

Ventes Inscrites au Bureau des Aliénations.

W. H. Fitzpatrick à T. L. Elder, deux terrains bornés par les rues Pin, Deuxième, Lowerline et Burthe, $800.

W. Oddo à S. Oddo, un terrain borné par les rues Bourbon, Joséphine, Union et Céleste, $300.

N. R. Allain à J. Schenck, un terrain borné par les rues Annonciation, Marengo, Constantinople et Tchoupitoulas, $1,200.

Mme L. H. Fernandez à A. Suarez, un terrain borné par les rues St-Antoine, Colombus, Remparts et St-Claude, $500.

Succession de L. Baron à Arthur Dunn, la moitié d'un terrain borné par les rues Morales, Bons-Enfants, Mandeville et Espagne, $850.

L. A. Charbonnet à V. Fonlon, un terrain borné par les rues Dauphine, Jourdan, Royale et Cafin, $200.

Charles Murphy à l'Hôpital de Charité, deux terrains bornés par les rues Locust, Gravier, Magnolia et l'avenue Tulane, $2,500.

A Alonzo à la Union Homestead Association, un terrain borné par les rues Peters, Léontine, Magazine et Camp, $720.

Mlle G. Meyer à James Riley, un terrain borné par les rues Market, Delord, Tchoupitoulas et Peters, $400.

M. Macheca à J. Equen, une portion de terre bornée par les rues Henry Clay, Edmund, St Patrick et St-David, $2,000.

A. Delavigne à P. Labasse, un morceau de terre borné par les rues Urquhart, Derbigny, Ursulines et Holy Cross, $1,000.

C. Nicholas à E. H. Garland, un terrain borné par les rues Cypress, Tonti, Rocheblave et Florida Landing, $150.

F. Morero à R. Seelstrang, une portion de terre bornée par les rues Short, Colapissa, Carrollton et Treizième, $200.

R. Seelstrang à F. Morero et al, une portion de terre bornée par les rues Carrollton, Short, Colapissa et Quatorzième, $100.

Mme H. Stubbs à Mme A. Jacobs, un terrain borné par les rues Burdette, Cohn, Washington et Septième, $110.

S. et J. Davernay à Mlle V. Baltz, un terrain borné par les rues Green, Leonidas et Jefferson, $20.

Cour Criminelle.

Les commissaires du jury sont déjà à l'œuvre, remplissant de noms selon les exigences de la loi, la roue de laquelle seront extraits les 250 noms sur lesquels compte le juge Ferguson pour composer le grand et le petit jurys de sa section le 1er octobre.

Les noms qui resteront seront soumis au juge Moise pour la formation de son petit jury. Le juge a, en effet, annoncé son intention de prolonger la session de sa Cour bien qu'il soit en vacance en ce moment.

Le juge Ferguson continuera à juger tous les jours les accusés dont les délits ne sont pas assez importants pour être jugés par un jury.

Le Juge Whitaker.

Le juge Whitaker, qui avait réussi à obtenir du Conseil le vote d'une ordonnance par laquelle devaient lui être payés ses appointements de juge pendant les mois de suspension, s'est présenté à l'Hôtel de Ville mardi pour toucher la somme en question qui dépasse $2,000, mais le contrôleur a refusé de lui délivrer un bon sur le trésorier, disant qu'il ignorait s'il était suffisamment couvert par la loi.

Il est résulté de ce refus un échange de correspondance entre le contrôleur et l'avocat de la ville, et celui-ci a répondu qu'après examen de l'ordonnance, il affirmait que le contrôleur pouvait se considérer comme suffisamment couvert et tirer sur le trésorier pour la somme demandée.

Le juge Whitaker est donc entré en possession des fonds et est parti hier pour New York.

Le Feu.

Hier matin à 3 heures, le feu a détruit un cottage situé au No 117 de la rue Liberté, lequel était habité par quatre familles de couleur. Le mobilier a été endommagé pour $75.

Mat. Williams, un nègre de 35 ans, a été surpris dans sa chambre par les flammes et a reçu des brûlures si graves que les étudiants ont refusé d'exprimer leur opinion.

—A 4 heures 35, le feu a pris dans la cuisine du No 437 de la rue Bienville, appartenant à M. Hanno Deiler et habité par J. Russ.

L'immeuble qui est assuré $2,500 a été endommagé pour $60. Le mobilier de M. Russ a été endommagé pour $500. Il est assuré $1,500 à l'agence Marks.

Les flammes se sont communiquées à l'immeuble voisin appartenant au même et habité par M. Schehem. Dommages $100.

Accident.

Hier matin, à 8 heures, S. Calderone, un Italien de 64 ans, qui habite coin Villeré et Barthélemy, à Alger, est allé chasser sur la plantation Oliver, à un mille et quart d'Alger.

Il a tiré sur un oiseau qu'il a tué, et tandis qu'il allait le ramasser, il a posé son fusil sur une clôture, mais son chien l'a fait tomber en passant, et le coup est parti, atteignant l'Italien au côté gauche de la poitrine. La police, en apprenant l'accident, a envoyé le wagon de police sur les lieux, et le blessé a été transporté en ville et admis à l'hôpital.

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés, au World's Fair, au

DR PRICE'S CREAM BAKING POWDER

LA PLUS PARFAITE FABRIQUÉE.

Une poudre de crème de tartre faite du raisin pur, sans ammoniaque, alun et autre ingrédient [illegible].

[illegible] D'ÉPREUVES

Sirop nouveau.

Le premier sirop de l'année est arrivé sur notre marché ce matin, par le chemin de fer de Morgan; il a été consigné à M. Manade par M. A. P. Rosweber, de St-Martinville.

M. Aug. O'Connell, courtier de la compagnie des Planteurs, l'a acheté un dollar cinquante le gallon; il était classé "Fair."

Le premier sirop nouveau de la récolte de 93 a été reçu le 4 septembre par la maison Léon Queyrouze, envoyé par M. Rosweber aussi. Il y en avait un baril, classé Prime et marqué A. P. R. Il a été vendu à R. Chaffe & Co., à 90 cts. le gallon.

En 1892, le premier sirop nous est venu le 8 septembre, de la Nouvelle-Ibérie, envoyé par M. S. Boutte; il était classé "Good Prime." MM. Murphy & Farwell l'ont vendu à John W. Blackman, Jr, au prix de 25 cts le gallon. En 1891, c'est le 18 septembre qu'est arrivé le premier sirop.

W. B. Stansbury et le Maire.

L'enquête commencé par le Grand Jury au sujet du contrat pour la fourniture du mobilier du Palais de Justice, a été abruptement terminée par le fait que le Jury avait été illégalement formé, et mardi soir le Conseil a voté une ordonnance ayant pour objet le paiement d'une somme de $15,000 à M. Bruning, pour une partie du mobilier par lui fournie.

M. W. B. Stransbury a adressé hier au Maire une lettre dans laquelle il dit qu'à son avis il serait illégal et même criminel de sa part de signer cette ordonnance. En qualité de contribuable il dit qu'il proteste contre la signature de l'ordonnance, et affirme avoir la preuve que le contrat a été obtenu frauduleusement. Le Maire a répondu par une longue lettre dans laquelle il dit que le contrat est parfaitement légal, que le contracteur s'est conformé à son engagement et que la ville ayant reçu le mobilier qui lui avait été promis, n'a qu'à s'exécuter et à payer la somme promise à M. Bruning. M. Fitzpatrick dit que si M. Stansbury a les preuves de ce qu'il avance, son devoir est d'avoir recours aux tribunaux compétents, et afin de lui donner le temps de remplir les formalités nécessaires, il a promis de ne pas signer l'ordonnance avant l'expiration d'un délai raisonnable.

Ah How.

Ah How, la jeune Chinoise qui était partie avec son amant, a été ramenée en ville par le détective de Ranoé. Elle a été accompagnée par Yo Hoe qui l'avait emmenée, et qui pour se justifier dit que la jeune Chinoise est sa sœur.

Lorsqu'il est entré dans la blanchisserie de Sing Lee, il l'a immédiatement reconnue à une cicatrice qu'elle porte au menton, et il a résolu de partir avec elle. Sing Lee dit que Yo Hoe n'a jamais eu de sœur et que personne ne croira son histoire dans la colonie chinoise. Ah How a été mise sous caution.

Vols.

Entre 10 heures du soir et 5 heures du matin, un inconnu a pénétré chez M. Michel Heinlng, au No 51 de la rue Conti et a volé différents articles évalués $50.

—Dans la journée de lundi, un inconnu a pénétré dans la chambre de Mme Catherine Engle, No 150 Passage de la Bourse, et a volé une somme de $25. Mme Engle est propriétaire d'un restaurant au No 94 du Passage de la Bourse, où elle passe la journée. Elle a constaté le vol en rentrant chez elle à 5 heures du soir.

Attaque Nocturne.

Mardi soir entre 9 et 10 heures, un nommé A. Camor, âgé de 48 ans et habitant au West End, a été attaqué et terrassé par des individus qui l'ont frappé en pleine figure et blessé d'un coup de couteau à la poitrine. Ses assaillants sont restés inconnus.

MENUS FAITS.

—Un tombereau à charbon, une mule et son conducteur, sont tombés mardi dans le canal Claiborne, à l'intersection de cette rue avec la rue de l'Esplanade. La voiture a été endommagée pour $10.

—M. Adams, le photographe, dont le frère a été condamné à mort à Mexico, pour avoir tué un garçon de café, alors qu'il était en état d'ivresse, a reçu la nouvelle que la date de l'exécution avait été remise, afin de permettre au Président Diaz de faire une enquête personnelle.

—B. Cerino, un boucher, a comparu hier matin devant le recorder pour répondre à une accusation portée contre lui par une de ses pratiques à laquelle il avait vendu de la viande qui n'était pas fraîche.

—Un incendiaire a arrosé de pétrole la fenêtre d'un vieux hangar coin Jefferson et Cinquième et y a mis le feu. Les flammes ont détruit des objets de literie pour une somme de $10 et ont endommagé le hangar pour une somme égale.

—A 2 heures de l'après-midi, J. Wallmers, un jeune garçon qui s'amusait avec quelques camarades à lancer des cailloux et des pommes de terre à un nègre du nom de Williams qui travaillait sur le quai aux fruits, l'a atteint d'un coup de caillou à la cheville et lui a coupé une artère. On a dû transporter le blessé à l'hôpital.

—Une des glaces du magasin de M. J. B. Vinet a été cassée hier soir par des individus restés inconnus.

—La circulation des chars a été interrompue près de deux heures, mardi soir, par le déraillement d'un des chars de la ligne de Carrollton.

—Pendant l'incendie qui a détruit un cottage rue Poydras, le cheval d'une voiture de tuyaux s'est emporté et a entraîné la voiture contre un poteau auquel se trouvait attachée une boîte à lettres. Celle-ci a été mise en morceaux. Les lettres qu'elle contenait ont été déposées au poste central de police, et avis a été donné au post office.

—A 5 heures P. M., Willie Serpas âgé de 9 ans, a été blessé à la jambe par la chute d'une planche alors qu'il jouait à la bascule sur une pile de bois.

—L'agent Truss a été démonté hier soir à 5 heures 30, coin avenue Carrollton et Green. Il s'est blessé à la jambe gauche.

Lord Rosebery, faisant un jour la traversée de Liverpool à Dublin, sont chien favori Mutton, qui ne le quittait jamais, saute, en jouant, par-dessus le bordage du bateau et tombé à l'eau.

—Arrêtez! renversez la machine! crie lord Rosebery au capitaine.

—Impossible, répond le capitaine, je ne puis m'arrêter que dans le cas où un homme tomberait à l'eau.

—Qu'à cela ne tienne, riposte le futur ministre.

Et, d'un bond, il sauta dans l'eau pour rejoindre son chien.

Le navire s'arrêta et lord Rosebery et Mutton furent ramenés sains et saufs à bord.

Aux eaux.

Lebardinois, l'homme le plus timoré de France, se dispute au Casino. Son adversaire, un solide gaillard, le gifle, et Lebardinois, subitement héroïque, s'écrie:

—Vous pouvez m'envoyer vos témoins demain matin...... Je pars ce soir!

Ducastor, premier ténor du Midi, se présente chez un directeur d'opéra.

—Vous avez une belle voix! demande celui-ci.

—Si j'ai de la voix! répond fièrement Ducastor. Quand je chante devant un pommier, je fais tomber toutes les pommes!

Entre amoureux:

—Je ne sais pas si tu es distrait. Au lieu de la lettre d'amour que tu m'avais promise, tu m'as envoyé une simple feuille blanche sous enveloppe.

—O Catherine, répond Dudamel, que je l'ai fait exprès! c'est un emblème pour te dire que je ne trouve pas de mots pour te dire combien je t'aime!

BULLETIN Télégraphique.

LE COMTE DE PARIS.

Les funérailles.

Londres, 12 septembre.—Une foule énorme a défilé ce matin devant le cercueil du comte de Paris, à Stowe House. Le corps était exposé dans la salle de marbre du château. Le défilé a duré depuis le matin jusqu'au moment où ordre a été donné de transporter le corps à la gare. Les personnes qui ont défilé dans les avenues de Stowe House appartenaient à toutes les classes de la population, toutes les nationalités, à toutes les religions.

La salle était tendue de velours violet semé de fleurs de lis. Les préparatifs des funérailles ont été terminés un peu avant le lever du soleil. Le corbillard était traîné par 6 magnifiques chevaux. Les premiers trains ont apporté une foule énorme de curieux. On a vu ce matin à Stowe House les représentants officiels de toutes les nations du monde les princes et les princesses de toutes les familles régnantes d'Europe.

De Londres est arrivé le train mortuaire drapé à l'intérieur et à l'extérieur. Des centaines de couronnes ont été envoyées à Stowe House. Quelques-unes ont été apportées par des envoyés spéciaux. L'une de ces couronnes qui mesurait huit pieds de diamètre et était composée de lis, de roses et d'orchidées, avait été envoyée par le baron de Rotschild. Un autre avait été envoyée par la veuve du général McClelland sous les ordres duquel le comte avait servi pendant son séjour aux Etats-Unis.

La famille du défunt s'est réunie autour de la bière à 6 heures 30 du matin et à 7 heures, la cloche de la chapelle a commencé à sonner le glas, les appelant à la messe mortuaire. Il était 7 heures 45, lorsque le cercueil a été transféré de la salle de marbre au corbillard. Il était couvert d'un drap violet sur lequel avait été jeté un drapeau tricolore.

Tous les princes ont pris place derrière le duc d'Orléans, fils aîné du défunt.

Venaient ensuite en voiture, la comtesse de Paris, avec la reine de Portugal, sa fille aînée, la princesse Hélène d'Orléans et la duchesse de Montpensier. Dans d'autres voitures se trouvaient les autres membres de la famille royale, et le cortège était fermé par les villageois.

Le train est arrivé à Waybridge, à midi, et le cortège s'est dirigé vers la chapelle dans laquelle sont inhumés les restes de la duchesse de Nemours, tante du comte de Paris. Le corps a été reçu à la porte de l'église par l'évêque de Southwork. La cérémonie religieuse a été solennelle et imposante. Le corps a été déposé dans un caveau, mais on pense que lorsque le délai voulu sera expiré, le gouvernement français autorisera le transfert des restes dans le caveau de Dreux, où reposent les cendres de Louis-Philippe et de sa femme.

Suicide.

North Yakima, Wash., 12 septembre—S. Wilson, propriétaire du Sun, publié à Shannon City, s'est suicidé en se tirant une balle dans la tête.

Fusillés.

New York, 12 septembre—Le steamer Ozama qui vient d'arriver d'Haïti, apporte la nouvelle d'une tentative d'assassinat commise sur la personne de la fille du président Hyppolite. Le président a ordonné l'arrestation de dix individus qu'il croit avoir été les instigateurs du complot, et il les a fait fusiller.

Un cyclone.

Memphis, Tenn., 12 septembre—Un cyclone est passé sur la ville dans le voisinage des gares du Louisville Nashville et il a ravagé tout sur son passage. Un pont en fer qui traversait un bayou a été emporté à une distance de 100 pieds. Plusieurs maisons ont été démolies.

Explosion.

Anderson, Ind., 12 septembre—Ce matin à 5 heures, une explosion de gaz naturel s'est produite dans la ville d'Alexandria. Quatre personnes ont été ensevelies sous les débris de l'immeuble occupé par la compagnie de télégraphe. Toutes ont été retirées plus ou moins blessées, mais aucune grièvement.

Les pertes atteindront la somme de $22,000.

La Presse et la Mort du Comte de Paris.

Les journaux républicains parlent en termes respectueux de la mort du comte de Paris et disent qu'il aurait fait un excellent citoyen s'il n'eût pas été prince.

La *Liberté* dit: "La mort du comte de Paris ne change pas la situation. La République reste forte au milieu des tombes des différentes dynasties et n'a rien à craindre que d'elle-même."

Les journaux royalistes publient des éditions spéciales encadrées de noir. Le *Moniteur universel* dit: "Le roi est mort! Vive le roi!" Ce journal exprime ensuite sa confiance dans le duc d'Orléans et l'avenir du parti royaliste.

Londres.—Les journaux de Berlin parlent du comte de Paris comme d'un homme aimable qui ne s'est jamais attendu à devenir roi et qui ne l'a peut-être jamais désiré. La presse viennoise commente en termes semblables la mort du comte de Paris. La cour d'Espagne a pris le deuil pour dix-huit jours.

Londres.—Parlant de la mort du comte de Paris, le *Times* dit: "La seule chose que la mort du comte de Paris montre, c'est que le parti royaliste en France est une quantité négligeable."

D'après le même journal, le comte de Paris laisse des biens représentant une somme de cent millions de francs.

Dix Squelettes dans une Caverne.

On écrit de Bristol, Tenn., qu'à 10 milles de cette localité, un jeune garçon qui explorait une caverne récemment découverte, mais dans laquelle personne n'avait osé se risquer à cause de sa grande profondeur, a trouvé deux squelettes à une profondeur de 40 pieds. Plusieurs personnes sont descendues dans la caverne, de laquelle on a retiré dix squelettes. L'un d'eux a été trouvé assis les genoux repliés et retenus par les bras sur lesquels le crâne était appuyé.

Les squelettes sont ceux d'hommes, de femmes et d'enfants. Des habitants du pays disent qu'il y avait autrefois, il y a de cela très longtemps, un nommé Allen qui habitait cette caverne et que très souvent des voyageurs, passant dans le voisinage de la caverne, avaient disparu. On pense qu'ils étaient appréhendés par Allen qui les égorgeait pour les voler.

Java.

Une dépêche de San Francisco annonce l'arrivée dans cette ville d'un gradué de Cambridge, qui vient d'arriver de Batavia, en compagnie de quelques amis. Il dit qu'il y a sur l'île de Lombok une violente insurrection des natifs entre les Hollandais. Le roi leur donne son appui, et ils font tous leurs efforts pour secouer le joug Hollandais.

On ne sait pas quelles ont été les pertes de chaque côté, mais au dernier engagement les Hollandais ont été repoussés. Dans toute l'île on s'attend à une guerre aussi longue que sanglante. Le gouvernement hollandais a saisi tous les bateaux pour en faire usage dans la campagne contre les natifs. L'étudiant en question a pu s'embarquer, grâce à la présence d'un navire français dans le port. L'île est très peuplée. Les Hollandais y ont déjà débarqué 6,000 hommes.

Afrique.

Les dépêches reçues d'Afrique disent que les natifs ont attaqué le gouverneur de l'île de Kilwa. Les natifs étaient au nombre de 2,000 et armés de carabines. Le combat a duré 2 heures et les assaillants ont été repoussés.—Ils ont laissé 100 hommes sur le terrain. Les Allemands n'ont perdu qu'un soldat.

François-Joseph et le Czar.

On apprend de Vienne que pendant un banquet qui a eu lieu à la cour, l'empereur François-Joseph a porté un toast à la santé du czar. Il s'est exprimé ainsi: "Je bois à la santé de mon cher ami l'empereur Alexandre, que Dieu protège." L'orchestre a exécuté l'hymne russe.

La Porte.

Le conseil d'Angleterre à Angora, Turquie, annonce que la Porte a ordonné la mise en liberté des Arméniens récemment condamnés par la cour de Yusgate et ceux qui ont été condamnés à mort bénéficieront d'un nouveau procès.

L'Armée du Salut.

Des représentants de l'Armée du Salut se sont réunis à la gare du Euston R. R., pour faire leurs adieux à la générale Booth, qui a quitté l'Angleterre pour l'Amérique.

Mosquito Coast.

Le commissaire spécial Madriz a lancé un manifeste dans lequel sont détaillées les lois qui doivent gouverner les principales villes de la côte Mosquito. Le conseil de chacune de ces villes se composera d'étrangers ayant habité le pays depuis un certain temps.

Le Baron Erlanger.

La nouvelle de la mort du baron Erlanger est démentie. Il ne s'agissait pas du grand financier, mais de son homonyme Victor Erlanger.

La Santé de Bismarck.

Bismarck continue à jouir d'une bonne santé. La princesse, qui était indisposée, a quitté la chambre et se rétablit rapidement.

Au Maroc.

Des feux de forêts ravagent les environs de Bone. La fumée est si épaisse, qu'elle obscurcit le ciel sur une superficie de plus de soixante milles. La chaleur qui se dégage des forêts incendiées, est ressentie jusqu'à Tunisie, à une distance de près de cent milles.

Brésil.

On apprend du Brésil que les royalistes fomentent une autre révolution. Ils n'ont pas encore perdu tout espoir de rétablir la monarchie.

Where Water is Bad

it should not be drunk unless proper precautions are taken. More diseases arise from drinking impure water than people imagine and yet in the face of warning they continue to absorb the dangerous fluid. If you have any doubt—if you are travelling—if you move to a new locality—take no risks but put a teaspoonful of

Brown's Iron Bitters

in the glass of water, as it makes it healthy and palatable.

On a journey it is always dangerous to drink much water—take Brown's Iron Bitters along—some people would not start without it, for it keeps them in health.

Look for crossed Red lines on the wrapper.

BROWN CHEM. CO., BALTO., MD.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande propriété de valeur connue comme The People's Slaughterhouse. Ensemble avec tous les abattoirs, moulins, chaudières, machines, parcs, outils et tous les appareils y appartenant ou faisant partie du dit abattoir et usine de réfrigération, etc., etc.,

Et toutes les Franchises obtenues de la ville de la Nouvelle-Orléans et du Bureau de Santé de l'Etat, et tous les droits et privilèges provenant d'une certaine ordonnance de ville, etc.,

Le tout comme plus amplement décrit ci-dessous.

Dans l'affaire de
A. J. Cahill
versus
Peoples' Slaughterhouse and Refrigerating Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,221.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 9 octobre 1894, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir

Premièrement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement en dépendant, ensemble avec tous les privilèges d'alluvion ou augmentation de batture qui peut y être additionnée par le fleuve Mississippi, situé dans le troisième district de la ville, borné par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine ci-devant Grands Hommes, et les rues projetées désignées comme Adam et Charbonnet, mesurant deux cent vingt-un pieds cinq pouces deux lignes en face à la route publique par dix huit cent dix neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la dite rue Charbonnet, de la route publique à la rue des Grands-Hommes, et dix huit cent soixante et onze pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la dite rue Adam. Aussi sur la dite route publique à la rue des Grands Hommes, et deux cent soixante pieds six pouces et une ligne de largeur en arrière et faisant face sur la dite rue Dauphine; toutes les mesures précédentes plus ou moins ensemble avec toute la batture et augmentation de façade de la dite propriété et tous les quais et autres améliorations qui s'y trouvent; le tout selon un plan de C. A. De Armas, député-voyer-général, daté le six février 1862, et déposé dans le bureau de O. De Armas, ancien notaire de cette ville; étant la même propriété que la défenderesse a ici acquise par achat de Pierre Lanaux et John Trisconi par acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le vingt-neuf de juin 1892, les titres enregistrés dans le bureau des transferts de la ville, dans le livre 146, folio 179.

Secondement—Les abattoirs, moulins, pompes, chaudières, les machines y appartenant, parcs, outils, instruments et autres accessoires et appartenant, attachés, faisant partie ou reliés avec les abattoirs, maisons, réfrigérateur bâtis et qui doivent être bâti sur la propriété ci-dessus décrite, sans aucune exception quelconque et ainsi que les franchises obtenues et pouvant être obtenues par la défenderesse de la ville de la Nouvelle Orléans et du Bureau de Santé de cet Etat et spécialement à la droits, privilèges et avantages provenant et qui peuvent provenir des ordonnances Numéros 5180, 5242 et 6112—Série du Conseil de la ville de la Nouvelle Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

La propriété ci-dessus décrite étant grevée de l'hypothèque accordée par la défendeur par acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 11 mai 1893, pour garantir 125 bons de 1,000 dollars chacun, datés du 11 mai 1893 et dus le 11 mai 1903, avec six pour cent d'intérêts à partir du 11 mai 1893, payables semi-annuellement et représentés par des coupons attachés aux dits bons; et sept des dits bons sont détenus par le demandeur ci-dessus; lesquels bons dans l'affaire ci-dessus forcent le paiement de tous les coupons d'intérêts dus, attachés à ces bons; le dit intérêt déjà dû s'élevant à $420. En conséquence, d'après la loi la dite propriété sera vendue d'après les conditions suivantes:

Termes et conditions:

1° L'acquéreur aura à payer comptant de son enchère les frais et charges de la saisie et de la vente ensemble avec $10.00, frais de la copie de l'acte hypothécaire, et toutes les taxes d'état et de ville dues sur la dite propriété s'il y en a, ainsi que cinq pour cent honoraires d'avocat sur tout le montant des dits sept bons hypothécaires détenus par le demandeur et sur tous les coupons d'intérêts qui sont en litige.

2° L'acquéreur aura à payer comptant, jusqu'à concurrence de son enchère, après avoir payé les frais, les charges, taxes et honoraires d'avocat ci-dessus; la réclamation du demandeur se montant à $420, avec intérêt légal à partir du 11 mai 1894, jusqu'au paiement final—étant pour les coupons d'intérêts déjà dus attachés aux dits sept bons hypothécaires détenus par le demandeur.

3° L'acquéreur aura à détenir entre ses mains du prix de son adjudication la balance applicable aux dits 125 bons hypothécaires ci-dessus décrits et jusqu'à concurrence; assumera le paiement du principal des dits 125 bons à leurs maturités avec six pour cent d'intérêt par an conformément à leurs teneurs et assumera le paiement des coupons d'intérêts sur 118 bons détenus par le demandeur pour un d'intérêt dus le 11 mai 1894.

L'acquéreur assumera toutes les obligations qui sont contenues dans l'hypothèque primitif, ainsi qu'il est passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 11 mai 1893, enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse dans le livre 490, folio 432.

VICTOR MAURBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 sept—6 14 21 28—oct 5 9

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE	
No 3 Fast Ex..7:35 am	No 6 Fast Mail..7:40am
No 7 Coast Acc..9:55 am	No 4 Fast Ex..11:00 am
No 1 Lim. Ex. 5:00pm	No 8 Coast Acc. 3 25 pm
No 5 F't Mail.10:25pm	No 2 Lim. Ex...7:50 pm
ILLINOIS CENTRAL.	
No 25, Local Mail and Express...8:50pm	No 26, Local Mail and Express...7:00am
No 3, New Orleans Limited.......7:20pm	No 4, Chicago Limited.......11:30am
No 1, Fast Mail. 8:30am	No 2, Fast Mail. 6:00pm
No 33 Exc. dimanche.......8:25pm	No 34 Exc. dimanche.......7:45am
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
No 5, Memphis and Kansas City Fast Train....10:00am	No 6, Memphis and Kansas City Fast Train.........4:00pm
No 21, Vicksburg Express.......5:50 pm	Vicksburg Express.........7:30am
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Limited. 12:50 pm	No 2 Limited.. 3:30pm
No 3 Fast Mail.6:20 am	No 6........8:30am
TEXAS AND PACIFIC.	
No 54, Cal. Ex. 7:00 pm	No 53, Cal. Ex.. 8:15am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex..6:50am	No 51, Hot Springs & St-Louis Ex...8:20pm
Local...........10:05am	Local..........3:50pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
San Antonio....7:05pm	California Ex...9:10am
California Ex. 10:55am	San Antonio....5:20pm
EAST LOUISIANA RAIL ROAD.	
Dimanche et Mercredi.	
No 9.........5:40 pm	No 10.........8:00 am
Tous les jours, le dimanche excepté.	
No 7.........9:20 am	No 8 ....3:45 pm
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.	
Pte-à-la-Hache...9:00 am	Pte-à-la-Hache..7:00am
" ....4:15 pm	" ....5:00 pm
Shell Beach....2:40pm	Shell Beach...10:00am
Dimanche.	
Pte-à-la-Hache..9:40 am	Pte-à-la-Hache &
Shell Beach....9:40 am	Shell Beach...7:15am
Shell Beach & Pte-à-la-Hache. 7:00pm	Pte-à-la-Hache & Shell Beach...4:40pm
	Shell Beach.....5:00 am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.	
Tous les jours.	
Alger.........10:00 am	Alger...........4:30 pm
Tous les jours excepté le dimanche	
Alger.........5:05 pm	Alger.........8:00 am
Dimanche seulement.	
Alger.........5:40 am	Alger.........8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (Time-Ball) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington. (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

E. A. ANDERSON,
Enseigne de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

This sub chart of average conditions for the month shows an area of high pressure near 35th parallel. There is also a low in the vicinity of Greenland. Between this high and this low there is also a general movement of the air from the United States towards Europe and the Arctic Region and occasional spiral circulations, viz, the cyclonic (against the sun), with low barometer, and the anti-cyclonic (with the sun), with high barometer. Generally, to the eastward and in front of the cyclonic circulation, or the low, the weather is damp, the barometer rising and the barometer falling; while to the eastward and in front of the anti-cyclonic, or high, it is dry, cooler and the barometer rises.

Forecast for July.—Generally fair weather with moderate to fresh winds. Occasional moderate gales north of the 40th parallel. Beginning of the West Indian hurricane season during the latter part of the month. Frequent fog, as shown, from lon. 35° W. across the Grand Banks to Nova Scotian and New England coasts. Icebergs in the vicinity of Belle Isle and to the eastward of Newfoundland with probably a few bergs as far south as the 43d parallel.

Review of June.—The weather over the North Atlantic during the month of June has been remarkably fine. On only a few days were gales reported and only four reports received recorded the force of wind as high as 10 at any time. North of the 40th parallel and west of the 35th meridian the winds were generally from the southwest, except from June 12 to June 17, when northeasterly and easterly winds prevailed. East of the 35th meridian and north of the 45th parallel the winds were generally fresh to strong from the west. In the central and southern part of the ocean the weather was pleasant and the winds light to moderate.

With the exception of the storm that crossed Newfoundland, June 7-8, the tracks plotted on the Chart this month are those of depressions rather than storm areas.

On June 1 a depression, 29.40 ins., was central near latitude 50° N., longitude 21° W. It moved about ENE'ly across the southern part of Ireland and into the North Sea on the following day. Moderate winds accompanied this depression, but a few squalls, force 7, were reported.

A similar depression from the southwest moved up the Irish Channel on the 4th and 5th. The winds were generally moderate to strong; lowest barometer, 29.63 ins.

On the 6th another depression moved from the west of France up the English Channel, as shown.

An area of low pressure appeared near Hatteras June 6, accompanied by fresh winds. On the 7th it was central near lat. 40° 30' N., lon. 65° 30' W., wind fresh to strong, barometer 29.63 ins. During the night the barometer fell to 28.82 ins., and near the center the winds increased to the strength of a whole gale. On the 9th vessels to the southward of the storm track and westerly gales, force 9-10.

On the 7th a depression that had moved from Newfoundland was central near lat. 50° N. lon. 38° W. Thence it moved NE'ly and disappeared on the 9th. One vessel reported highest force of wind 10.

On the 15th a depression moving NE'ly, crossed the 30th meridian near 51° N. It was accompanied by gales, force 7. On the 16th it disappeared towards Rockall.

During the month frequent fog was experienced from longitude 42°, between 45 N. and 48° N., across the Grand Banks to the coast. Occasional fog was reported by vessels from the Grand Banks to the English channel.

Several icebergs were sighted during June between lat. 42° 30' N. and lat. 49° N., and from 45° W. to 50° W. The greatest number and largest bergs were seen between longitude 49° W. and the coast of Newfoundland.

Charts Published, Canceled, and Extensively Corrected During the Month of June, 1894.

Charts Published.

1401. Pilot Chart of North Pacific Ocean, July, 1894.
1415. Pilot Chart of the Great Lakes.
1423. West Indies: Saint Croix Island.
1427. British Columbia: West Coast of Vancouver Island. Nasparti and Ououkinsh Inlets.
1429. Brazil: Port Victoria and Espiritu Santo Bay.
1430. British Columbia, West Coast of Vancouver Island. Esperanza and Nuchalitz Inlets, with plan of Queen's Cove, Esperanza Inlet.
1431. British Columbia. Beaver Harbor and Alert Bay and Entrance of Nimpkish River.
1433. British Columbia: Suquash, Anchorage, Queen Charlotte Sound and Beaver Cove, Broughton Strait.
1438. British Columbia: Oyster and Telegraph Harbors, with plans of Osborn and Maple Bay.

Charts Canceled.

486. Brazil: Plan of Espiritu Santo Bay and Port of Victoria, by H. O. chart 1429.
23. South Atlantic Ocean: Sheet 1: from the equator to 65° south latitude, by H. O. charts 823, 823a, 1130 and 1132.
24. South Atlantic Ocean: Sheet 2, by H. O. charts 1131 and 1133.
374. Ten anchorages on coast of Venezuela, by B. A. charts 230, 394, 507, 509 and 510.
782. Coast of Italy: Taranto and Gallipoli Harbors by B. A. charts 204 and 1643.
994, 995, 1127, 1128 and 1129. Great Circle Sailing charts of the world, old edition, by Nos 1280, 1281, 1282, 1283 and 1284, respectively new editions of the same.

Charts Extensively Corrected.

1270. Japan: Nangasaki Harbor and Approaches.
121. Kingsmill or Gilbert Islands: Makin or Pitt's Island and Tara-tara or Touching Island.
1283. Korea: Approaches to Chemulpho, with plan of Chemulpho anchorage.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

JEUDI, 13 SEPTEMBRE 1894.

Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 p m
Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 p m
St-Louis—JOHN HOWARD, à 5 p m
St-Louis—STATE OF KANSAS, à 5 p m

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 12 SEPTEMBRE 1894.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship ital S Oteri, DeLuca, Baracoa, sur lest.
Steamship ang Vesta, Brown, Liverpool
Steamship nor Aalesund, Schage, Belize.

ARRIVÉS.

Steamship am Foxhall, Leslie, Port Limon.
Steamship norv Hiram, Salland, Bluefields, Nic.
Steamship norv Tyr, Rasmussen, Bocas del Toro
Steamship am El Monte, Parker, New York.

BATEAUX A VAPEUR.

Grover Cleveland, Koons, Bas du Fleuve.
Lafourche, Charlet, Donaldsonville
Mabel Comeaux, Comeaux, New Hope

Arrivages de produits.

BAS DU FLEUVE—par steamer Grover Cleveland—149 sacs riz brut
DONALDSONVILLE—par steamer Lafourche—227 barils sucre 33 barils mélasse 177 sacs riz brut
NEW HOPE—par steamer Mabel Comeaux—263 barils sucre 200 barils mélasse 1587 sacs riz brut

Reçu par les chemins de fer:

N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE—37 sacs riz brut
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR. Fruit assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—22 balles coton
N ORLEANS & NORTHEASTERN R.—87 balles coton
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—658 balles coton
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD & YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR—Fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC COMPANY—1151 balles coton [illegible]

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK
Steamship El Monte, Parker........parti 6 sept
Steamship New Orleans, Betts......parti 8 sept
Steamship El Norte, Hawthorne......parti 8 sept

LIVERPOOL
Steamship Texan, Bertie..........parti 6 sept
Steamship West Indian, Edwards....parti 8 sept
Steamship Engineer, Wood..........parti 3 sept
Steamship Louisianian, Wallace....parti 15 août
Steamship Costa Rican, Kel y......parti 18 août
Steamship Navigator, Rutherford....parti 4 août
Steamship Bernard Hall, Edwards...parti 16 mai
Steamship Cuban, Howell..........parti 30 août
Steamship Inventor, Comber.......parti 25 août
Steamship Professor, Tester.......parti 19 août

LONDRES
Barque Santa Anna et Maria, Camporeder........partie 30 août

GLASGOW.
Steamship Italian Prince, Smith.....parti 5 juil
Steamship Austrian Prince, Burgess.par. 5 août

BORDEAUX
Steamship Caravelas, Henry.........parti 30 août

GENES
Steamship Spanish Prince Thomas...parti 2 juil
Steamship Roman Prince, Poulton...parti 2 aot

HAVRE
Steamship Carvellas, Henry........parti 20 août

HARTLEPOOL.
Steamship Centcliffe, ...parti 24 août

RIO DE JANEIRO.
Steamship Nasmyth, ...parti 24 août
Steamship Parahyba, ...parti 2 sept

PORTLAND.
Steamship Humber, ...parti 29 août

ST-LUCIA.
Steamship Florence, Lax........parti 30 août

SANTOS
Steamship Bessell ....parti 1er sept

NEWCASTLE, ANG.
Steamship Cedar Branch, Iliff.....parti 3 sept

BARRY.
Steamship Aldgate, ...parti 5 sept

SWANSEA
Steamship Antwerp City, Jacobson..parti 6 sept
Steamship Cuban, Howell ....parti 4 sept

MARSEILLE.
Barque Adela, Stefanovich.........partie 5 sept

IPSWICH.
Barque Italia, Jaccarino...........partie 22 août

CARDIFF.
Steamship Virginia, ...parti 8 sept

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Nom.	Destination	Mouillage
STEAMERS.		
Aalesund	Belize	1er dist. 15
Algiers	Havane	Alger
Ascania	Hambourg	1er dist. 27
Annie	Bordeaux	Southport
Barbadian	Liverpool	Westwego
Canarias	Havre	4e dist. 42
City of Dallas	Puerto Cortez	3e dist. 30
Darien	Liverpool	1er dist. 37
El Mar	New York	Alger
El Paso	New York	Alger
El Sud	New York	Alger
European	Brême	4e dist. 43
Glendower	Rotterdam et Hambourg	rue 7e
Jamaican	Liverpool	1er dist. 31
Jos. Oteri, Jr	Honduras	1er dist. 20
Knickerbocker	New York	2e dist. 8
Legislator	Liverpool	Pte Tier
Morgan	En réparation	Alger
Navarro	Liverpool	Westwego
New York	Laid up	Alger
Professor Morse	[illegible]	1er dist. 15
Rover	Bluefields	1er dist. 15
S Oteri	Honduras	1er dist. 15
S Pizzati	Honduras	1er dist. 14
Vesta	Liverpool	2e dist. 10
Wm G. Hewes	Bluefields	Alger
Wanderer	Laid up	3e dist. 30
BARQUES.		
Barcelona	Barcelone	1er dist. 33
GOELETTES.		
Fanny Arthur	New York	canal Harvey
Santo Oteri	Laid up	1er dist. 13

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. & L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 8.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
513 Dauphine et Indépendance.
514 Station des cars, Pologne.
515 Casernes des Etats Unis.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en Briques à Deux Etages.

Dans le Troisième District,

No 9 rue Espagne, entre les rues Decatur et North Peters.

A L'ENCAN.

Succession de Julia F. A. Brickmann, épouse de John Lampton.

No 43,443.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—Alfred C. Gerzé, encanteur—Bureau No 56, nouveau numéro 334 rue Carondelet.—MERCREDI, 10 octobre 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 3 septembre 1894, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Enghien, Victoire ou Decatur et Levée ou North Peters. Le lot mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue Espagne sur 63 pieds 11 pouces 2 1/2 lignes de profondeur, d'après un devis fait par Jno. F Braun, voyer, en date du 13 juillet 1882 et étant la partie de terre à côté ou le plan près de la rue Peter du lot désigné par le No 11 de l'îlet No 13.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages, contenant six chambres connue comme le No 9 de la rue Espagne.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Sept. 8 12 19 26—oct 3 10